

Association Française des Maires **NOUVELLE-CALÉDONIE**



La gouvernance des feux de forêts

En matière de gouvernance, les Maires de l'AFM souhaitent être consultés systématiquement sur les dossiers en lien avec la sécurité civile et particulièrement les feux de forêts.

Les dossiers structurants, comme le CURTA ou l'achat par la DSCGR de véhicules de secours par exemple, doivent faire l'objet d'une attention particulière de remontée d'informations et d'une consultation en amont des Maires.

Il est urgent d'approuver le Schéma Directeur d'Analyse et de Couverture des Risques de la Nouvelle-Calédonie (SDACR NC), toujours en concertation avec l'AFM.

Le SDACR permettra de structurer les secours et notamment la préparation, la prévention et la lutte contre les feux de forêts.

Les dates de la Saison Administrative des Feux de Forêts (SAFF) ne sont pas en adéquation avec les réalités de terrain.

Un décalage du début ou de la fin réel de la saison ne correspond plus à cette période administrative.

Continuer à développer les actions de prévention sur le risque feux de forêts, à travers des projets éducatifs, d'information et de sensibilisation du public et des utilisateurs des massifs forestiers.

Accentuer les mesures répressives en faisant respecter les arrêtés municipaux d'interdiction de brûler et les obligations de débroussailllements.

Déposer une plainte systématique lors d'un incendie de brousse sur une commune.

Je vous remercie de votre attention.